EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260606A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Delphine Ollivier (Pouvoir Emilie Texier), Loïck Jeannenot (Pouvoir Thérèse Clément).
Absents :
Secrétaire de séance : Denis Jannot.

Délibération numéro : 20260606A
Objet : Travaux de rénovation d'un bâtiment en boulangerie-pâtisserie et logements, maîtrise d'œuvre, avenant numéro 2.

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L 2123–1 ;
- Vu la délibération du Conseil municipal numéro 20240315A, en date du 12 juin 2024, ayant pour objet « Projet d'acquisition d'un bâtiment aux fins d'y installer, une boulangerie » ;
- Vu la délibération du Conseil municipal numéro 20240402A, en date du 2 juillet 2024, ayant pour objet « Acquisition d'un bâtiment aux fins d'y installer une boulangerie » ;
- Vu la délibération numéro 20250402A en date du 11 juillet 2025 décidant de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation d'un bâtiment en commerce de boulangerie et en logements.

Monsieur le Maire expose.

La délibération date du 11 juillet 2025, numéro 20250402A a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation d'un bâtiment en commerce de boulangerie et en logements à une équipe dont le mandataire est Partition. Il s'agit du marché de base dont le **forfait provisoire de rémunération** est de de 58 700€ hors taxes. Le montant de ce marché est basé sur un taux de rémunération indiqué dans le DPGF de l'offre et ce taux est de 9,392%. Le prix tient compte d'une enveloppe globale de travaux estimée à l'élaboration du contrat à 625000€ hors taxes.

Un avenant numéro 1 été adopté par la délibération numéro 20250610A en date du 4 décembre 2025. Cet avenant fait passer le montant hors taxes du marché à 62900€.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260606A-DE

Compte tenu de l'évolution du projet et des demandes du maître d'ouvrage, le coût à l'estimatif avant-projet définitif, APD est désormais de 961 600€ hors taxes. L'article 9 du CCAP demande de fixer par avenant le forfait définitif de rémunération à l'acceptation de l'APD. Par application du taux de 9,392% le **forfait définitif de rémunération** est de 90313, 47€ hors taxes. À ce prix, il faut ajouter les 2 missions complémentaires qui ont déjà été adoptées dans l'avenant numéro 1, soit le devis quantitatif détaillé pour 1500€ hors taxes et l'audit énergétique pour 1800€ hors taxes. Soit 93613,47€ hors taxes au total.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte un avenant numéro 2 au contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe d'architecture dont le mandataire est Partition, ledit avenant fixant le forfait définitif de rémunération à 90313,47€ auxquels s'ajoutent les 2 missions optionnelles déjà retenues lors de l'avenant numéro un. Cela donne un montant total hors taxes de 93613€,47.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Denis Jannot.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST
56 (Morbihan)